



Independent observer
of the Global Fund

LA PREMIÈRE PÉRIODE DE CANDIDATURE POUR LE CYCLE 2017/2019 A GÉNÉRÉ 93 DEMANDES DE FINANCEMENT

Le Secrétariat a reçu 93 demandes de financement durant la première période de candidature du cycle de financement 2017/2019, selon l'[outil de suivi des demandes](#) du Fonds mondial. Dans le cadre de la procédure de candidature différenciée, 73 de ces demandes concernent une demande de reconduction de programme, 13 une candidature avec examen complet et 7 une candidature avec examen personnalisé.

Il existe différents types d'examen personnalisé. Quatre candidats ont déposé une demande adaptée aux modifications majeures, deux ont présenté une demande adaptée aux stratégies nationales (pilotes) et un candidat a soumis une demande adaptée aux pays en transition. Aucune demande n'a été reçue pour le quatrième type d'examen personnalisé, l'examen adapté aux contextes d'intervention difficiles. (Voir l'[article de l'OFM](#) pour de plus amples renseignements sur les différents types de demandes.)

Le tableau ci-après fournit la liste de composantes auxquelles correspondent les demandes de financement reçues pendant la première période.

Le délai de soumission des demandes de financement pour la première période était le 20 mars 2017. Il y aura trois autres périodes de candidature, pour lesquelles les délais suivants ont été fixés :

Période 2 – 23 mai 2017

Période 3 – 28 août 2017

Période 4 – 31 janvier 2018

Des périodes d'examen supplémentaires devraient être ajoutées en 2018 et 2019.

Les demandes déposées pendant la première période seront examinées par le Comité technique d'examen des propositions (CTEP) entre le 23 avril et le 2 mai 2017. Le Secrétariat devrait publier des copies des demandes de financement sur son site Web, mais pas avant la signature des accords de subvention relatifs aux demandes déposées.

Tableau : Composantes pour lesquelles des demandes de financement ont été reçues pendant la période 1, par type de demande

Examen complet :? Bangladesh VIH, TB, paludisme Malawi paludisme Nigeria paludisme	Philippines VIH, TB RAI paludisme	Ouganda VIH, TB, paludisme Zimbabwe TB/VIH, paludisme
Reconduction de programme : Afghanistan VIH, paludisme Azerbaïdjan VIH, TB Bénin VIH, TB, paludisme Burkina Faso VIH, TB, paludisme Burundi VIH, TB, paludisme Cameroun paludisme Cap-Vert TB/VIH, paludisme RCA paludisme Tchad paludisme RD Congo paludisme Côte d'Ivoire TB, paludisme Érythrée paludisme Gambie, TB/VIH, paludisme Guinée VIH, paludisme Guinée-Bissau TB/VIH, paludisme Guyane VIH	Haïti TB/VIH, paludisme Honduras paludisme Indonésie paludisme Iran VIH Kirghizistan VIH, TB Lesotho TB/VIH Liberia paludisme Madagascar VIH, TB, paludisme Mali TB/VIH Moldova VIH, TB Mongolie VIH Mozambique paludisme Multipays Pacif. occ. TB/VIH, paludisme Nicaragua VIH Niger VIH, paludisme	Pakistan paludisme PNG paludisme Paraguay VIH Philippines paludisme Sénégal VIH, paludisme S. Leone VIH, TB, paludisme, SRPS Îles Salomon TB, paludisme Somalie paludisme Soudan TB/VIH, paludisme Suriname paludisme Swaziland paludisme Timor-Leste TB Togo TB/VIH, paludisme Ouzbékistan VIH, TB Zanzibar TB/VIH, paludisme

Examen personnalisé :

RD Congo TB/VIH (modifications majeures)	Maurice VIH (modifications majeures)
Lao TB (modifications majeures)	Rwanda TB/VIH, paludisme (pilote PSN)
Malawi TB/VIH (modifications majeures)	Cuba VIH (transition)

La reconduction de programme est le type de demande de financement le plus simple. Il faut pour ce faire présenter une lettre (au lieu du formulaire de candidature complet) et remplir un court document-type demandant un financement pour trois années supplémentaires au titre d'objectifs, notamment stratégiques, sensiblement les mêmes que ceux de la subvention existante et pour des interventions similaires. Le recours à la démarche de reconduction de programme est limité aux candidats répondant à certains critères, tels que des résultats programmatiques et une capacité d'absorption robustes, un profil de risque faible et l'absence de nécessité d'apporter de modifications majeures à la programmation.

Toutes les demandes de reconduction de programmes devaient être déposées pendant la première période d'examen (pour les subventions prenant fin d'ici le 30 juin 2018) ou pendant la période 4 (pour les subventions prenant fin le 1^{er} juillet 2018 ou après).

Lorsqu'il examine une demande de reconduction de programme, le CTEP recommande son passage au stade de l'établissement de la subvention, pour autant qu'il considère que la demande ne suppose pas de modifications majeures. Il peut recommander que certaines questions soient réglées lors de l'établissement de la subvention. Si le Comité juge que la demande suppose des modifications majeures, il peut recommander que le candidat mette plutôt au point une demande de financement personnalisée ou complète.

Pour les demandes avec examen complet ou personnalisé, le Fonds mondial estime que la procédure peut durer en moyenne neuf mois, du dépôt de la demande de financement à la signature de la subvention. L'examen de ces demandes par le Comité technique d'examen des propositions débouche sur l'un des deux résultats suivants :

- passage à l'établissement de la subvention : la demande de financement est jugée centrée stratégiquement et techniquement solide, bien qu'il puisse être demandé au candidat de fournir des éclaircissements ou de procéder à des ajustements ; ou
- présentation d'une demande de financement révisée : le candidat doit prendre en compte les commentaires du CTEP dans une demande révisée à soumettre à un deuxième examen avant de pouvoir passer au stade de l'établissement de la subvention.

Autres faits à signaler

L'information fournie dans cette section est extraite de la [foire aux questions du Fonds mondial sur le cycle de financement 2017/2019](#).

Si un candidat opte pour une subvention d'une durée inférieure à trois ans, la somme allouée est réduite proportionnellement. Autrement dit, si un candidat présente une demande de financement ne couvrant que deux ans, il recevra deux tiers de la somme initialement allouée. Cela représente un changement par rapport au cycle de financement précédent. Le Fonds mondial veut vraisemblablement éviter les problèmes engendrés par les subventions écourtées durant le cycle de financement 2014/2016.

Tous les candidats doivent préparer une demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée, qui pourra être évaluée en vue d'une éventuelle inscription au registre des demandes de qualité non financées. Pour les demandes avec examen complet et avec examen personnalisé, la demande hiérarchisée au-delà de la somme allouée doit être soumise en même temps que la demande de financement et peut être mise à jour pendant l'établissement ou la mise en œuvre de la subvention. Pour les demandes de reconduction de programme, elle peut être présentée avec la demande de reconduction, lors l'établissement de la subvention ou pendant la mise en œuvre de celle-ci, et peut aussi être mise à jour pendant l'établissement ou la mise en œuvre de la subvention.

Conformément à la démarche différenciée qu'il a adoptée pour la gestion des subventions et d'autres aspects du modèle de financement, le Fonds mondial classe désormais les pays selon les catégories suivantes : « essentiels », « ciblés » ou « à fort impact ». L'Observateur du Fonds mondial a déjà publié [ici](#) des informations à ce sujet. La classification est revue à chaque période d'allocation. La liste des pays relevant de chacune de ces catégories pour la période 2014/2016 est reprise dans le [manuel des politiques opérationnelles](#) (en anglais). Voir la vue d'ensemble du manuel des politiques opérationnelles (Overview of the Operational Policy Manual) située au début du manuel.

[Read More](#)
